

### INFOS MAIRIE

Téléphone :  
02 98 99 61 07  
Fac-similé :  
02 98 99 67 67

Courriel : [mairie.brennilis@orange.fr](mailto:mairie.brennilis@orange.fr)

Horaires d'ouverture semaine :  
8 h – 12 h / 12h45 – 16h30, fermé  
mercredi après-midi  
**PERMANENCE DES ÉLUS**  
Les samedis de 10 à 12 heures  
Tél. 02 98 99 62 91

**LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE**  
8h45 – 12 h 00, lundi au samedi  
Tél. 02 98 99 61 00

**OFFICE DU TOURISME DU  
YEUN ELEZ** – Place des Monts  
d'Arrée 29190 Brasparts  
Tél./fax : 02 98 81 47 06  
Ouvert du lundi au samedi  
9h00-12 h., 13h30-17h30  
[otyun.elez@wanadoo.fr](mailto:otyun.elez@wanadoo.fr)

**DÉCHETTERIE (SIRCOB)**  
de Locmaria-Berrien,  
Tél. 02 98 99 82 49.  
Au Vieux Tronc, lundi au samedi,  
9h-12h, 13h30-18h.  
**GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.**

**ASSISTANTE SOCIALE**  
Cécile Nédélec  
**ANTENNE DE PLEYBEN**  
0298266362

**COMMERCE AU BOURG**  
HALLE DIS, M.Mme Baladine  
Tél. 02 98 99 68 45

DE  
**LA GAZETTE**  **BRENNILIS**

COMITÉ DE RÉDACTION

SYLVIE BIRHART  
FRANÇOISE BORGNE  
JÉRÔME COCHENNEC  
ANITA DANIEL  
MARCEL GÉRARDIN  
OLIVIER MAGOARIEC

Responsable de publication :  
JEAN-VICTOR GRUAT

<http://www.brennilis.com>  
[webmaster@brennilis.com](mailto:webmaster@brennilis.com)  
Courrier en Mairie

Impression : Copie 29, Carhaix



### TROIS ANS ONT PASSÉ

Nombreuses sont les communes qui ont présenté le mois dernier à la fois un premier bilan de l'action des élus à la moitié de leur mandat, et les perspectives pour les mois à venir.

A Brennilis, la candidature du maire aux élections cantonales ayant interdit les présentations de ce type pendant la campagne, c'est avec ce numéro d'avril 2011 que la Gazette sacrifie à la tradition du bilan de mi-mandat.

C'est donc un numéro exceptionnel de la Gazette que vous avez entre les mains, avec un encarté de 12 pages faisant le point sur les réalisations accomplies depuis mars 2008 dans les différents domaines sur lesquels la municipalité actuelle s'était engagée pour le « bien vivre à Brennilis ». Vous y trouverez aussi l'évocation des chantiers en cours et à venir, ainsi que celle des moyens matériels et humains dont la commune dispose.

Ces réalisations, ces projets, ces moyens ce sont avant tout les vôtres, car ce dont il s'agit, c'est de gérer au mieux des intérêts de tous et de chacun ce joyau qu'est la commune de Brennilis, enchâssée dans son environnement exceptionnel des Monts d'Arrée.

Ce cahier « spécial mi-mandat » fournit également l'occasion de se souvenir, avec émotion, de celles et ceux qui nous ont quittés au fil de ces trois années, mais aussi le plaisir de se rappeler la joie éprouvée lors d'une naissance ou à l'occasion d'un mariage.

La Gazette est fière de pouvoir vous présenter ces pages de l'action et du souvenir, et vous souhaite une excellente lecture. Le document est mis en ligne à l'adresse

<http://www.brennilis.com/mimandat/BIENVIVREBRENNILIS.pdf>



**DÉBROUSSAILLAGE :  
APPEL À  
VOLONTAIRES !**

Une première matinée de débroussaillage sur la commune aura lieu le samedi 30 avril – rendez-vous en mairie à neuf heures.

Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître auprès du Secrétariat. Une seconde matinée pourra être organisée sous quinzaine, au vu du travail déjà accompli le 30 avril.



### URGENCES

**Gendarmerie, faites le 17**

**Pompiers, le 18**

**ou le 112 (portables)**

**Médecin de garde : le 15**

*(en dehors des heures de présence de votre médecin traitant)*



Le commerce Halle Dis et le bar le Charlegan seront fermés du **samedi 30 avril au dimanche 08 mai inclus**.



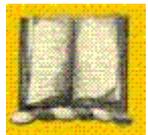
La Mairie n'ouvrira que le matin du mardi 26 au vendredi 29 avril 2011 inclus. Fermeture le lundi 25 avril (lundi de Pâques).

### TRANSPORT



Pour le mois de mai, rendez-vous le jeudi 19, direction le marché de Huelgoat, départ 9 h 30, tarif 2

€ par passager. Renseignements et inscriptions auprès de Sylvie Birhart 02 98 99 67 10 / 69 69 ou d'Anita Daniel 02 98 99 64 13.



### État Civil

**Bienvenue à**

- Arthur, Heihachirô -

平八郎 - Brunel né le

18 mars 2011 (Kerflaconnier)

- Eva Villaime, née le 9 avril 2011

(Bellevue)

Triste début de mois d'avril par ailleurs, puisque la Gazette a successivement appris le décès de trois résidents ou anciens résidents de Brennilis, *Daniel Jaffré*, le 31 mars 2011 (originaire de Kermorvan), *Jean Borgne*, le 6 avril 2011 (Kerrolland) et *Yves Jaffré*, le 7 avril 2011 (a habité au Bourg lors de la construction de la centrale).

Nos condoléances les plus attristées à leurs familles et à leurs proches, avec une pensée particulièrement émue pour **Albertine Desbordes**.

*NB. Le contenu des rubriques Etat civil de la Gazette depuis février 2008 est accessible en ligne, par <http://www.brennilis.com/etatcivil.htm>*



## LA CENTRALE FAIT RECETTE

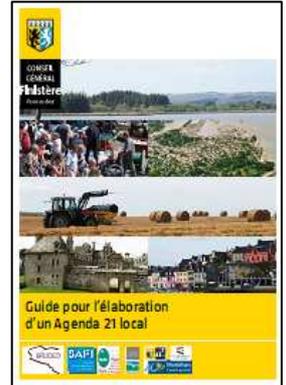


A l'occasion de la semaine de l'industrie (du 4 au 10 avril) quelque 200 personnes, qui avaient pris la précaution de s'inscrire à l'avance comme indiqué dans la presse, ont pu visiter la Centrale – dont une centaine qui ont eu accès au cœur du réacteur. Selon EDF, l'ensemble de ces visites s'est déroulé dans un très bon climat. De manière générale, l'entreprise a noté « une grande satisfaction des participants ». Il y a déjà une forte liste d'attente pour d'éventuelles futures visites – celles et ceux intéressés peuvent se manifester auprès du CIP (Maison du Lac) 02 98 99 69 00 ou 02 98 99 69 06 – voire auprès de la Gazette, qui transmettra.

## AGENDA 21

Le Guide pour l'élaboration d'un Agenda 21 local, dont la réalisation est le fruit direct de la réunion régionale Agenda 21 et Petites communes organisée à Brennilis par l'Association BRUDED le 21 septembre 2010, vient d'être publié par le Conseil général du Finistère. Il s'agit d'une réalisation conjointe des Conseils généraux bretons, de BRUDED, de l'association Notre Village, de la SAFI et du PNRA. La version électronique du Guide est accessible à partir de l'adresse <http://www.brennilis.com/agenda21/guide.pdf>

Quant au diagnostic Agenda 21 de la commune de Brennilis, dont le Conseil municipal se saisira lors de sa séance du 9 mai 2011, il figure désormais dans sa version provisoire sur <http://www.brennilis.com/agenda21/diagnosticag21.pdf>



## Stationnement réservé

Dans le cadre du PAVE - Plan d'accessibilité voirie et équipements collectifs - la municipalité, sur recommandation du CCAS, a matérialisé différentes places de stationnement réservées aux véhicules de personnes handicapées, situées à des endroits stratégiques du Bourg. Chacun aura évidemment à cœur de respecter ces espaces - et de se rappeler la formule "Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap"



## DÉCHETS : HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

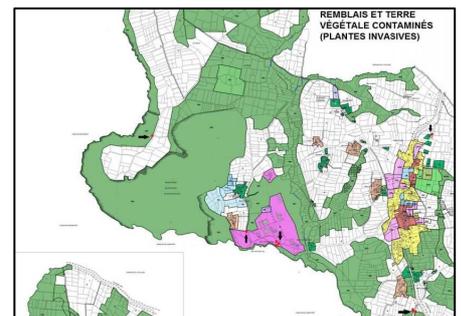
Un arrêté municipal, présenté par le maire au Conseil du 22 mars, régit sur le territoire de la commune la situation en matière de décharges sauvages, qu'il s'agisse de déchets industriels ou ménagers, de déchets dits « verts » ou d'objets abandonnés. L'arrêté est affiché en mairie, et est accessible à partir de l'adresse <http://www.brennilis.com/agenda21/arretedechargessauvages.pdf>

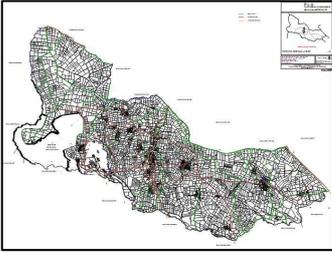
Compte tenu de l'importance des principes rappelés par ce texte, qui fait appel au bon sens citoyen au moins autant qu'à la peur du gendarme, les

Commissions Eau & Assainissement et Fonctionnement des Services, qui en ont eu connaissance les premières, ont demandé à ce qu'il soit communiqué à tous les intéressés – ce qui sera fait avec la livraison du mois de mai 2011 de la Gazette.

Un autre arrêté, pris comme cas particulier des dépôts sauvages de déchets, traite des remblais – notamment pour ce qui est du risque de dissémination des plantes invasives, y compris les renouées dites asiatiques. Ce texte est accessible à partir du lien <http://www.brennilis.com/agenda21/arreteremblais.pdf> . Les dépôts de remblais considérés comme particulièrement contaminés et donc susceptibles par simple prélèvement de contribuer à la dissémination des plantes invasives sont situés :

à mi-chemin de la presqu'île dite des Trois Pins ; au sud du site de la centrale (4 dépôts) ; vers le château d'eau ; sur l'ancienne ligne de chemin de fer au sud de Kerflaconnier (2 dépôts). Ces sites, identifiés lors de l'étude conduite en 2010 par Bretagne Vivante à la demande de la municipalité, seront signalés par des pancartes faisant état de leur nocivité par référence à l'arrêté municipal du 23 mars 2011.





## **PLU - UN POINT DU REGLEMENT ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DE LEURS ABORDS**

Extrait du Règlement du PLU de Brennilis

– tous les détails sur <http://www.brennilis.com/PLU/>

« 1. Les constructions, bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales, du fait de leur situation, de leur architecture, de leurs dimensions ou de l'aspect extérieur.

2. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que celui du patrimoine sont d'intérêt public.

Ce souci d'intégration sera pris en compte au niveau :

- de l'implantation et du volume général des constructions ou ouvrages,
- du type d'ouvertures et de leur positionnement,
- du choix des matériaux apparents et de leurs couleurs,
- du type de clôtures. »

### « ARCHITECTURE D'EXPRESSION ANCIENNE

#### – RESTAURATION ET EXTENSION RESPECTANT L'ARCHITECTURE D'ORIGINE

Les travaux de restauration de bâtiment ancien, leurs extensions doivent conserver le caractère architectural d'origine ou contribuer à le retrouver. Dans le cadre de nouvelles constructions, elles devront respecter les principes originels.

#### \* *Volumes*

La simplicité des volumes est une constante de l'architecture traditionnelle. La hiérarchie des volumes entre eux devra être affirmée. Les volumes principal et secondaire devront être nettement différenciés. Le plan de base du ou des volumes sera rectangulaire. Les décrochements de mur trop nombreux et les pans de murs biais seront proscrits. Les pignons devront présenter une longueur maximale de 8 mètres.

#### \* *Toitures*

Les toitures devront présenter deux pentes symétriques, avec une pente proche de 45°. Les croupes en toiture sont interdites. Les débords de toiture devront être étroits (20 cm maximum). Les cheminées seront situées en sommet des pignons. Les souches de cheminée seront maçonnées. Les pentes et formes de toitures devront respecter le caractère et la composition générale du bâti traditionnel. Seront évitées les toitures dissymétriques, comportant des changements de matériaux et à pentes trop faibles. Les matériaux locaux ou en cohérence avec l'architecture traditionnelle seront privilégiés afin de s'intégrer harmonieusement dans le paysage.

#### \* *Ouvertures*

Les ouvertures devront être plus hautes que larges. Les fenêtres en rampant de toiture seront encastrées au niveau de l'ardoise. Elles devront être positionnées en fonction de la composition de la façade. Les menuiseries devront présenter une unité d'aspect pour l'ensemble des bâtiments concernés par le projet. Dans le cas de volets roulants, ceux-ci seront intégrés à la construction. Les coffres de volets roulants ne seront pas visibles de l'extérieur et devront être implantés à l'intérieur de la construction. La nature des matériaux sera conforme aux dispositions d'origine du bâtiment.

#### \* *Couleurs*

Les couleurs des matériaux de parement (pierre, enduit, bardage....) et des peintures extérieures devront s'harmoniser entre elles et ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants. »



### **SALLE POLYVALENTE : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT**

Le Conseil municipal du 22 mars a adopté une version actualisée du règlement d'utilisation de la Salle polyvalente au Bourg. Ce texte clarifie la situation en ce qui concerne notamment les conditions de location de la salle, le versement d'une caution pour couvrir d'éventuelles dégradations, le respect du voisinage, les utilisations possibles du local, etc. Il est consultable en mairie, et figure à l'adresse <http://www.brennilis.com/conseil/reglementSP.pdf>

Les nouveaux tarifs de location sont de 50 € pour les particuliers communaux et de 100 € pour les particuliers et associations extérieurs.

La gratuité consentie aux associations communales demeure. On entend par « location » une durée d'occupation maximum de une journée, y compris si nécessaire le temps dévolu par le locataire la veille au soir à préparer la salle, et le lendemain matin à la ranger et à la nettoyer.



## BIBLIOTHÈQUE LA SÉLECTION DU MOIS LA BIBLE DE DARWIN



James ROLLINS

*Breslau, août 1945* Dans les décombres du III<sup>ème</sup> Reich agonisant, un physicien allemand porteur des résultats des recherches ultrasecrètes menés pour Himmler, le tout-puissant chef de l'ordre noir SS, fuit l'avancée soviétique.

*Aujourd'hui, quelque part dans l'Himalaya* Au Népal, les moines d'un monastère bouddhiste ont été décimés par un mal inconnu. Sur place, Lisa Cummings, médecin, et Painter Crowe, agent de la Sigma Force, découvrent un cauchemar : les moines semblent avoir sombré dans la folie, le meurtre et le cannibalisme.

*Au même moment, à Copenhague* L'exemplaire de la Bible ayant appartenu à Charles Darwin doit être mis aux enchères et déclenche une lutte meurtrière pour sa possession. Quel secret recèlent ces pages soigneusement annotées ? Et quel lien peut-il y avoir entre Darwin et un laboratoire troglodyte en Pologne, oublié depuis 1945 ?

## L'ESPAGNOL D'URRUGNE

A.-M. CAZOTTES

Traqué par les Franquistes, Paco, fils de la révolution espagnole, se retrouve au Pays Basque, dans une France au bord de la seconde guerre mondiale. Recueilli et adopté par des contrebandiers, il va vivre son exil en totale clandestinité. Le déclenchement de la guerre embrasant le monde le retrouve non plus dans le rôle de contrebandier, mais dans celui de passeur d'hommes.

Dans le tourbillon fracassant des hostilités, il n'oublie pas pour autant sa famille qu'il a laissée derrière lui, et plus particulièrement sa petite sœur Maria... A-t-elle échappé au massacre ? La retrouvera-t-il un jour ?

En attendant, Paco l'exilé vit une existence baignée dans la lumière d'un Pays Basque toujours omniprésent.



## ÉLECTIONS CANTONALES Résultats à Brennilis (canton de Pleyben)

1<sup>er</sup> tour, 20 mars 2011

Inscrits 367 Votants 203 (55.31 %)

Exprimés 191

JV Gruat, Front de Gauche 48,69 %

MF Le Boulch, PS, 30,89 %

JL Vigouroux, DD, 10,47%

E. Palud, MBP, 6,28%

P. Le Gouarnic, EELV, 3,66%

2<sup>ème</sup> tour, 27 mars 2011

I. 367 V. 165 (44.96%) E. 152

MF Le Boulch 76.32%

JL Vigouroux 23.68%



## LE RETOUR DES CASTORS

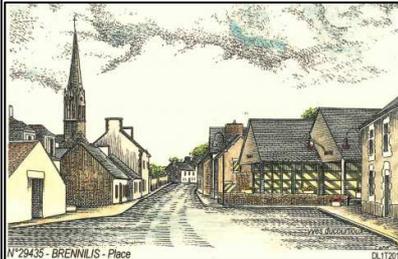
Comme un avant-goût de saison avec des activités d'intérieur et de plein air proposées par la Maison de la Réserve naturelle et des Castors gérée par Bretagne Vivante - le vendredi 8 en soirée, il y avait conférence à la salle polyvalente suivie le dimanche 10 d'une



sortie sur les traces de l'animal.

## LE BOURG EN CARTE

Une nouvelle carte postale représentant selon la technique de l'estampe impression couleur la place de Brennilis est en vente (présentation par 4 cartes avec enveloppes) au commerce (Le Charlegan - HalleDis). Une jolie façon de témoigner du charme de notre bourg. L'auteur, Yves Ducourtioux, s'expose sur <http://www.yvesducourtioux.fr>



## Assemblée générale des chasseurs

La société de chasse de Brennilis a tenu son assemblée générale le 27 mars 2011 à la salle polyvalente. Au cours d'un échange avec le maire, venu saluer l'assemblée, ont

notamment été soulevées les questions de l'adéquation des subventions municipales avec les besoins de l'association, de la collaboration entre municipalité et chasseurs pour le débroussaillage - pour lequel une nouvelle action est prévue en avril - et de l'utilisation de terres communales pour planter du blé noir "herbe à gibier" pouvant être également utile contre la prolifération des plantes invasives.

1<sup>er</sup> mai :

## SALON DU LIVRE A BOTMEUR



Le 1er mai 2011, de 10 heures à 18 heures, le premier salon du livre des contes et légendes se tiendra à Botmeur, sous l'égide de l'Office du Tourisme du Yeun Elez. Conteurs, expo photos, marché de producteurs, conférence chantée, atelier d'écriture ... Entrée libre.